



REGLEMENT DES 10 KMS de SERQUIGNY

La Commission des Sports de la Commune de Serquigny organise le dimanche 6 octobre 2024, une course pédestre à Serquigny.

Contact : Eric LEFEBVRE Adjoint au Maire 62 Rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Mail : e.lefebvre@serquigny.fr Téléphone : 06 35 93 61 38

Cette compétition est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de 16 ans.

Attestation médicale : En application de la loi du 2 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »).

Déjà applicable à tous les licenciés majeurs de la FFA depuis septembre 2023, cette obligation vient s'appliquer aujourd'hui à tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course qui devront ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la manifestation concernée. **Ce PPS est disponible sur la plateforme en ligne de la FFA.**

À noter que conformément à la loi, la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical).

A défaut l'inscription ne pourra pas être enregistrée.

Programme de l'épreuve :

10 kms en boucles sur routes et chemins - Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans.

Départ 10 h devant la salle des fêtes, **arrivée** : entrée du parc municipal face à la salle des fêtes

Droit d'engagement : 9,50 €

Pré-Inscriptions et inscriptions :

Pour les pré-inscriptions, afin de faciliter le secrétariat et éviter l'attente le jour de la course, les bulletins d'inscription sont à faire parvenir si possible accompagnés d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, de préférence au moins 3 jours avant la course et adressés à Eric LEFEBVRE 9 rue Paul Rolier 27470 SERQUIGNY (accompagné d'une attestation d'un Parcours Prévention Santé FFA).

Inscriptions possibles par mail : e.lefebvre@serquigny.fr

Inscriptions, il sera possible de s'inscrire le matin de la course à la salle des fêtes à partir de 8h15

Remise des dossards :

A partir de 8 h 30 à la salle des Fêtes de Serquigny le jour de la course

Classement :

Classement Général toutes catégories confondues Hommes

Classement Général toutes catégories confondues Femmes

Classement par catégorie Hommes, Femmes

Récompense :

La remise des récompenses aura lieu vers 11h30 dans la salle des fêtes

Lots aux premiers de chaque catégorie

Lots offerts à quelques participants par tirage au sort

Un cadeau sera offert à chaque inscription

Divers :

Compétition participant au challenge BITUME 27

Les participants sont invités à respecter le code de la route.

Pour les mineurs non licenciés, signature des parents obligatoire sur le bulletin d'inscription.

Service médical assuré par une Association de Secouristes présents sur la course.

L'organisation de la course est couverte par la compagnie d'assurance Allianz.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique immédiate ou future.

Protection de la vie privée :

1. Fichiers informatiques

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite « informatique et libertés », la commission des sports de la ville de Serquigny informe les participants que leurs données transmises lors de l'inscription seront recueillies et feront l'objet d'un traitement pour établir le classement final de l'épreuve et sauvegarder dans un fichier historique de la course.

2. Publications des résultats

Conformément aux dispositions de la Commission Informatique et Libertés (CNIL), l'organisateur informe les participants des 10 kms de Serquigny que les résultats pourront être publiés sur le site internet de la commune, et des sites internet dédiés à la course à pied ainsi que dans la presse locale.

Droit à l'image : Par sa participation aux 10 km de Serquigny, chaque coureur autorise expressément les organisateurs des 10 km de Serquigny et / ou ses ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux 10 km de Serquigny sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Course : Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs, dans le respect des indications des services de police et des commissaires de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour participer à la course, chaque coureur devra porter un dossard sur sa poitrine, aucun coureur accompagnateur sans dossard ne sera accepté sur le parcours. Tout coureur se faisant accompagner par une personne sans dossard se verra disqualifié des classements finaux.

LEFEBVRE Eric
Adjoint au Maire